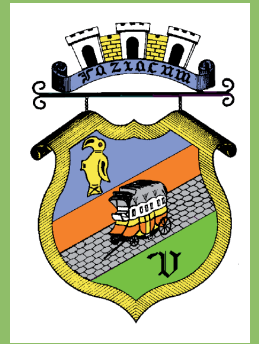


DEPARTEMENT DE L'OISE

COMMUNE DE JAULZY



PLAN LOCAL D'URBANISME

Titre 5

Orientations d'Aménagement et de Programmation

Mars 2017

Orientation d'Aménagement et de Programmation : Rue de l'Eglise



Vocation de la zone :

Le périmètre de la zone s'étend sur une surface d'environ 700 m².

Il s'agit d'un secteur inscrit en zone UD dont la vocation est l'accueil de petits logements individuels.

Principe d'urbanisation :

- Vocation d'habitat à moyen terme sans phasage
- Réalisation d'un maximum de 4 petits logements (T1-T2-T3) en une ou plusieurs fois
- Gestion du stationnement à la parcelle

Condition d'urbanisation :

Dans le cadre de la réalisation de plusieurs logements ou d'un gîte, l'aménageur devra s'assurer que les réseaux (assainissement et défense incendie notamment) répondent à la destination et à l'importance des constructions qu'elles desservent.

Enjeux :

- Permettre le renouvellement urbain dans un bâtiment aux caractéristiques architecturales de qualités et dans le périmètre des Monuments Historiques,
- Préserver le porche
- Gérer le stationnement à la parcelle grâce à la configuration et aux caractéristiques des bâtiments (en forme de U) et aux vastes superficies. De plus, les caractéristiques de cette ancienne ferme permettront que les stationnements soient non visibles de la rue.
- Permettre le développement des petits logements

La zone est concernée par le périmètre d'un Monument Historique.



 Périmètre de l'OAP

Principes d'aménagement

 Petits logements (maximum 4) en renouvellement dans les bâtiments existants

 Gestion du stationnement à la parcelle

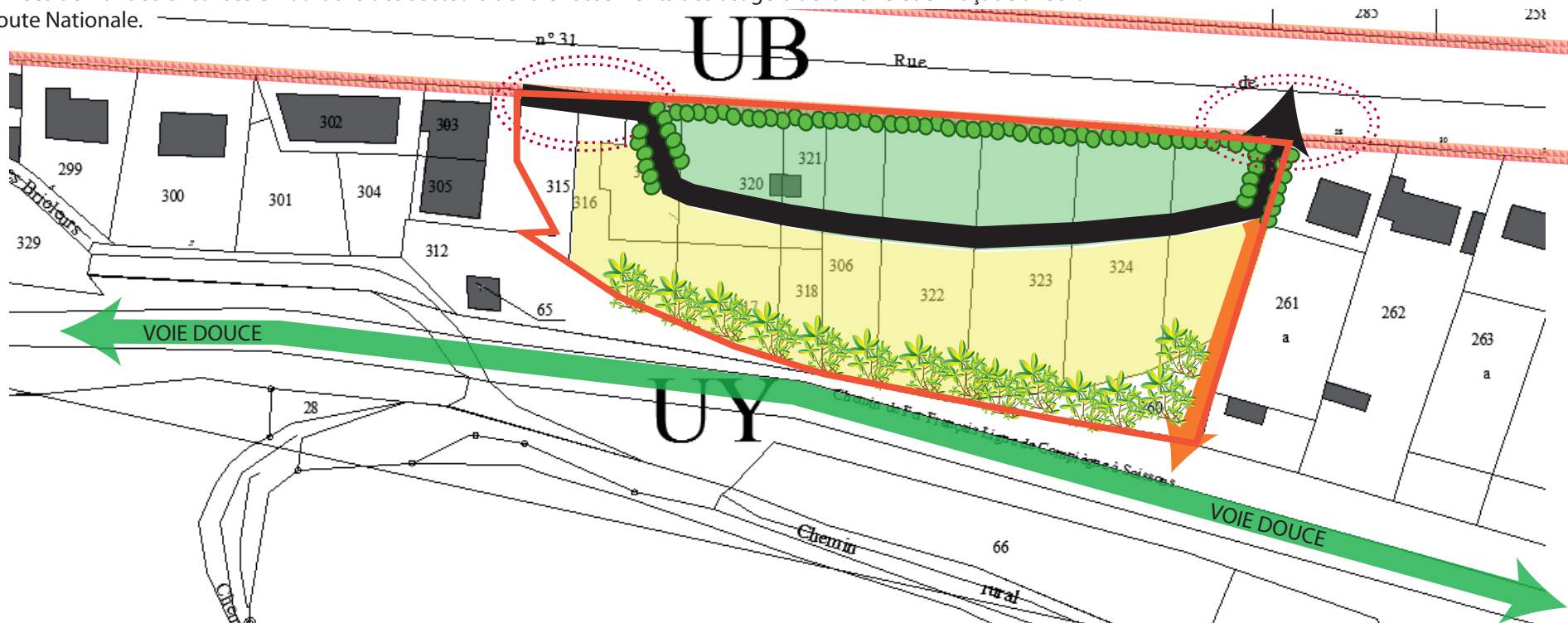
 Porche d'entrée à préserver

Il s'agit d'un secteur inscrit en zone UB dont la vocation est l'accueil de petits pavillons individuels.

Une sente piétonne sera réalisée afin de permettre la liaison entre la zone et la voie de déplacement doux (donnant accès au centre-bourg notamment).

La végétation en place en arrière de la zone devra être conservée. Des aménagements paysagers des parcelles privées devront être réalisés en bordure des secteurs de ralentissements des usagers de la zone et en façade avec la Route Nationale.

-  Périmètre de l'OAP
- Principes d'aménagement
 -  Petits pavillons mitoyens
 -  Principe de voirie en sens unique
 -  Principe de liaison douce
 -  Sécurisation de l'accès
 -  Principe de frange paysagère sur secteur de ralentissement ou le long de la RN31
 -  Aménagements paysagers et stationnements
 -  Préservation de la végétation en place
 -  Nuisances sonores à prendre en compte du fait de la présence de la RN31



Orientation d'Aménagement et de Programmation : Rue de Soissons



Vocation de la zone :

Le périmètre de la zone s'étend sur une surface d'environ 3 600 m².

Il s'agit d'un secteur inscrit en zone UAa dont la vocation est l'accueil de petits logements individuels.

Principe d'urbanisation :

- Vocation d'habitat à long terme sans phasage
- Réalisation d'un maximum de 12 logements à dominante de petits logements (T1-T2-T3) en une ou plusieurs fois
- Gestion du stationnement à la parcelle
- Préservation ou réouverture des accès (RN31 et Chemin du Bac)

Enjeux :

- Permettre le renouvellement urbain dans un bâtiment aux caractéristiques architecturales de qualités,
- Gérer le stationnement à la parcelle grâce à la configuration et aux caractéristiques des bâtiments (en forme de O) et aux vastes superficies. De plus, les caractéristiques de cette ancienne ferme permettront que les stationnements soient non visibles de la rue.
- Permettre le développement des petits logements



Périmètre de l'OAP

Principes d'aménagement



Dominante de petits logements (maximum 10 logements) en renouvellement dans les bâtiments existants



Gestion du stationnement à la parcelle



Préservation ou réouverture des accès

La zone est concernée par le périmètre d'un Monument Historique.